Imprimé n° 701-7.

Instruction n° 1645/DEF/DCCAT/AG/CT du 12 novembre 1984.

Format : $21 \times 29,7$ (feuille double).

							(feuill	e double).	
Α			В				С		
° REGION.					CHEMISE-BOF				
Désignation :					des pièces jus les recettes et	N°	N° de compte (1):		
du corps :				effe	ctuées par le	[
du détachement :						L			
			Mass	e (ou	service) :			i :	
			Moi:	s de					
(Numéro matricule administratif du détachement.)									
					· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
	Dánana	os autorisáns	pour le	moi	c				
1									
A ajouter : Reliquat non consommé du mois précédent									
	A dédi	<i>uire :</i> Excéd	ent de	dépe	enses du mois	précédent (2)			
-	es dépenses	autorisé	es						
1	ses du mois								
Reste disponible pour ou			ır le mo	is su	ivant			*	
			o rio o tio	n d	maia autuant (
[A deal	uire de l'auti	orisatio	n du	mois sulvani (2)			j
Numé	ro								
des pièces De au registre des ope de trésorerie.				Recettes.	Dépenses.		Observations.		
		2		_	3	4		5	
				!					
						·			
						•	_		
	Totau	🗴 à reporter							

Nota. — Ne doivent figurer dans la colonne « Recettes » que les recettes effectuées réellement et directement par le détachement, autres que les versements faits par la portion centrale au titre du fonds de trésorerie.

(1) Cadre destiné à recevoir l'indication du numéro du compte ouvert au registre des comptes, imprimé

n° 701-4 bis, de la portion centrale au titre du service considéré (budget de fonctionnement, etc.).

(2) Chiffres à porter à l'encre rouge.

Numéro des pièces au registre de trésorerie.	Date des opérations.	Recettes.	Dépenses.	Observations.
1	2	3	4	5
Repoi	1 rt			
		·		
	·			
	·			
otaux à reporter au n° 701-4 bis	u registre des comptes, imprimé			

Vu et vérifié :

Α

, le

19 .

Le commissaire de l'armée de terre,

Le officier des détails, (ou commandant du détachement),